



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 10 juin 2024, à 17 h 30.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint - milieu de vie
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Sont absents :
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur Alain Desjardins, directeur général

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 17 h 30.

1. CONSEIL MUNICIPAL

24-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

2.1. Dépôt - rapport financier 2023 et rapport du vérificateur





3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. SERVICE DES FINANCES

24-06-02 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière adjointe dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.


Le conseil prend acte de ce dépôt.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 33.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

